



## SELECTIVE UNIVERSITAIRE de MATCH RACING 2015

### *Antibes*

26 Mars 2015

### **AVIS DE COURSE**

#### **1 : AUTORITE ORGANISATRICE**

L'autorité organisatrice (AO) est le Comité Régional du Sport Universitaire (CR Sport U) des Alpes Maritimes en partenariat avec la Fédération Française de Voile.

L'organisation technique, matérielle et sportive est confiée à l'AMRA

#### **2 : LIEU DE L'EPREUVE**

La Sélective au Championnat de France Universitaire de Match Racing 2015, aura lieu à Antibes le Jeudi 26 Mars 2015.

Le rendez vous est fixé : 10h00.

#### **3 : GRADE de L'EPREUVE**

Pour cette épreuve, le grade 4 a été demandé. Ce niveau peut être modifié. Quand il y a de bonnes raisons de le faire, l'épreuve peut être re-gradée.

#### **4 : PROGRAMME PREVISIONNEL**

**4.1 a)** Ouverture du secrétariat de course à partir de 10h dans les bureaux de l'AMRA au CREPS PACA Sud Est à Antibes

Jeudi 26 Mars	10h – 11h 11h – 12h 12h 12h30 18h30 19h00	Confirmation des inscriptions, pesée des équipages et remise des IC Briefing + mise à disposition des bateaux Quitte le quai Premier signal d'attention possible Retour à terre Remise des Prix
---------------	--	--

**4.1** Sauf excusé par l'AO, la présence des skippers est obligatoire aux :

- a)** Premier briefing
- b)** Remise des prix

## **5 : ADMISSIBILITE DES BARREURS**

- 5.1 Le formulaire d'inscription de l'équipage, joint à la fin de cet avis de course est à remplir et à renvoyer à l'AMRA et l'autorité FFSU ([contact@matchraceantibes.fr](mailto:contact@matchraceantibes.fr), [laurence.antimi@gmail.com](mailto:laurence.antimi@gmail.com)).
- 5.2 Les équipages peuvent être constitués soit d'équipes d'Associations Sportives soit d'une sélection de ville, soit d'une sélection d'Académie. La participation d'un étudiant d'une autre académie pourra être accordée sur demande écrite à la FF Sport U ([bgautier@sport-u.com](mailto:bgautier@sport-u.com), [laurence.antimi@gmail.com](mailto:laurence.antimi@gmail.com)) après accord des CR Sport U et A.S. concernés.
- 5.3 Tous les participants doivent être inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur et licenciés F.F.S.U. et F.F.V. (Voir le guide FF Sport U 2015)
- 5.4 Le barreur inscrit devra rester à la barre à tout moment pendant la course, sauf en cas d'urgence. Le changement d'équipier est libre entre les autres participants après entente avec le comité de course.
- 5.5 Tous les concurrents devront satisfaire aux exigences d'admissibilité de la Régulation ISAF 19.2.
- 5.6 Les barreurs devront avoir un identifiant "Sailor ID" (obtenu sur le site de l'ISAF : [www.sailing.org/isafsailor](http://www.sailing.org/isafsailor)) et communiquer ce numéro à l'AO au moment de l'inscription.

## **6 : INSCRIPTIONS**

### **6.1 Confirmation d'inscription :**

Une confirmation de participation est à adresser auprès de l'organisateur (AMRA ([www.matchraceantibes.fr](http://www.matchraceantibes.fr)) / [contact@matchraceantibes.fr](mailto:contact@matchraceantibes.fr)) une semaine avant l'épreuve soit le vendredi 20 Mars 2015

Les droits d'inscription sont fixés à 100 € à l'ordre de l'AMRA, représentant les frais techniques (location de bateau et frais d'organisation).

### **6.2 Pièces à présenter le 1er jour de l'épreuve :**

- a) La licence FF Sport U de chaque équipier avec la carte d'étudiant 2014-2015,
- b) La licence FFV 2015 de chaque équipier (avec tampon médical),
- c) Un chèque de caution de 1000 € pour le bateau à l'ordre de l'AMRA,
- d) Le numéro de l'ID de l'ISAF
- e) Chaque équipage devra être à jour de ses frais d'inscription pour participer à l'épreuve.

### **6.3 Caution des dommages**

- a) Une caution initiale de 1000€ devra être versée à l'inscription, sauf délai prolongé par l'AO. Cette caution est la valeur maximale qui pourra être payée par le barreur à chaque incident.
- b) Au cas où l'AO décide de prélever une partie de cette caution, il pourra être demandé au barreur de la rétablir à sa valeur initiale avant d'être autorisé à poursuivre l'épreuve.
- c) Après l'épreuve, ce qui reste des cautions sera rendu dans les 10 jours.

## **7 : REGLES APPLICABLES**

- 7.1 a) L'épreuve sera régie par les « règles » telles que définies dans les Règles de Course à la Voile (RCV), incluant l'Annexe C.
- b) Le règlement général de la FF Sport U (voir guide 2015),
- c) Le règlement pour l'accession au Championnat de France Universitaire (voir guide 2015),
- d) Les règles d'utilisation des bateaux (IC annexe C), qui s'appliquent également aux courses d'entraînement et aux courses sponsorisées. Les règles de classe ne s'appliqueront pas.
- e) Les prescriptions de la FFVoile aux RCV 64.3, 67, 70.5, 86.3, 88.2, 91, et à l'annexe R s'appliqueront et seront affichées sur le tableau officiel d'information.

## **8 : BATEAUX ET VOILES**

- 8.1 L'épreuve se déroulera sur des bateaux First7.5.
- 8.2 Les bateaux seront fournis avec 1 GV, 1 foc, 1 génois, 1 spinnaker asymétrique, une manivelle de winch, des écoutes, un jeu de baguettes extension et les pavillons réglementaires.
- 8.3 Les bateaux seront fournis selon un tirage au sort au briefing du matin.
- 8.4 Les équipages pourront embarquer, en plus du matériel fourni par l'organisation : les principaux outils à main, ruban adhésif, bouts (élastiques de 4mm de diamètre ou moins), matériel pour penons, montre, chronomètre, compas à main de relèvement (classique ou électronique), manilles et manillons, velcro, harnais pour le n°1, flottabilité personnelle, pavillon Y supplémentaire.

## **9 : EQUIPAGE**

- 9.1** L'équipage est composé de **4 équipiers + 1 remplaçant** éventuel. La mixité est autorisée
- 9.2** Le poids total maximum de l'équipage, déterminé avant la première course, chaque équipier portant au minimum un short et un tee-shirt, sera de **350 kg**.
- 9.3** Si le barreur inscrit ne peut continuer l'épreuve, le jury pourra autoriser son remplacement par un membre de l'équipage.
- 9.4** Si un membre de l'équipage inscrit ne peut continuer l'épreuve, le jury pourra autoriser son remplacement, définitif ou temporaire, ou envisager toute autre solution.

## **10 : FORMAT DE L'EPREUVE**

- 10.1** Le classement s'effectuera sur le principe de rencontres en Round Robin en une ou plusieurs poules, suivi de phases finales.
- 10.2** Le Comité de Course peut changer le format, terminer ou supprimer une phase si les conditions interdisent la réalisation du programme prévu.

## **11 : PARCOURS**

- 11.1** Le parcours sera du type Match Racing (2 près – 2 vent arrière)
- 11.2** La zone de course sera située soit à la sortie du Port d'Antibes, soit en baie de la Salis (à la discrétion du Comité de Course)

## **12 : PUBLICITE**

- 12.1** Les bateaux et leur équipement étant fournis par l'AO, la règle 20.4 s'appliquera. Chaque bateau sera tenu d'arborer la publicité fournie par l'AO.
- 12.2** Les concurrents pourront arborer de la publicité à terre sur le lieu de la course, après accord de l'AO.
- 12.3** Les concurrents n'auront pas le droit de réclamer pour une infraction aux règles spécifiques à la publicité (ceci modifie la RCV 60.1)

## **13 : MEDIA, IMAGES ET SON**

L'Autorité Organisatrice aura le droit d'utiliser gratuitement les images et les sons enregistrés durant l'épreuve.

## **14 : BATEAUX ENTRAINEURS**

- a)** Les bateaux entraîneurs doivent ostensiblement montrer l'identification de l'équipe qu'ils entraînent.
- b)** Si un bateau entraîneur gêne la course ou l'organisation de l'épreuve, cela peut entraîner l'application d'une pénalité pour le barreur ou l'équipe concernée, à la discrétion du Jury.

## **15 : DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

# SELECTIVE UNIVERSITAIRE DE MATCH RACING 2015

Antibes

## FEUILLE D'INSCRIPTION

NOM de l'Equipe : .....

Adresse : .....

Tél : ..... E.Mail :

Nom et Prénom du Skipper : .....

Adresse : .....

Tél : ..... E.Mail : .....

(un numéro de portable ou un e-mail est obligatoire)

### COMPOSITION DE L'EQUIPAGE

	NOM - Prénom	NOM DE L' ASSOCIATION SPORTIVE	N° LICENCE FFSU	N° LICENCE FFV
<b>Skipper :</b>				
<b>1<sup>er</sup> Equipier (e)</b>				
<b>2<sup>e</sup> Equipier (e)</b>				
<b>3<sup>e</sup> Equipier (e)</b>				
<b>4<sup>e</sup> équipier(e) Remplaçant (e)</b>				

Chèque d'inscription à envoyer avant le 20 Mars 2015

Adresse envoi :

AMRA

Creps PACA Sud Est - Antibes

Avenue du 11 Novembre – BP 47

06000 Antibes

**Fait le :**

**Signature**